

D'une semaine à l'autre

Savoir dépasser le phénomène Nimby

Par Bruno Boutsen

C'est en grande pompe et avec une certaine fierté que les autorités régionales, qu'il s'agisse du SPW, de la Sofico ou des ministres, ont inauguré ce vendredi la quatrième écluse de Lanaye. Couplée à l'avancement du chantier de la plate-forme multimodale du Trilogiport sise à Hermalle, elle doit permettre de positionner la région liégeoise dans le domaine du transport par voie d'eau. Et si le début des travaux respectifs du site éclusier et de la plate-forme ne date que de 2011 et 2013, ces projets sont en cours depuis de très longues années. Dans un document que nous a fait parvenir l'ancien ministre liégeois Jean-Pierre Grafé, on peut lire que ce dernier, alors en charge des Travaux publics, et son homologue néerlandais ont l'intention "de réaliser le plus rapidement possible la construction d'une nouvelle écluse à Lanaye, à frais partagés et selon une clé de répartition à arrêter ultérieurement". Dans cette déclaration commune datant du 30 mai 1994, il est aussi question "d'exécuter les études nécessaires à cette fin"

en les finançant à parts égales et "déduction faite des subventions accordées par l'Union européenne". Au final, l'addition se chiffre rien que l'écluse de Lanaye à 153 millions d'euros dont 115 financés par la Wallonie, à peine 30 par l'Europe et seuls 10 par les Pays-Bas. Ce qu'il faut également épinglez, c'est le fait que les constats conjoints relatifs au "goulot d'étranglement" de Lanaye et à l'hétérogénéité du complexe éclusier ainsi qu'à la durée des temps d'attente et à la capacité étaient déjà dressés il y a 20 ans. Le temps perdu ne se rattrapera pas et cela est vrai aussi concernant le Trilogiport, village multimodal projeté depuis une dizaine d'années et conçu comme une pièce maîtresse du redéploiement économique. Le hic, c'est que ce dernier a été contrarié tant par des lenteurs administratives que par une tendance à la judiciarisation déjà dénoncée ailleurs. À quand donc des grands projets d'infrastructures qualifiés d'intérêt public ? Car, quand cela est nécessaire, il faut savoir dépasser le phénomène Nimby.